

# NORME ATEX SUR LES ATMOSPHÈRES EXPLOSIVES

Code R4345

## **Objectifs :**

- A l'issue de cette formation, le participant doit être capable de :
- Mesurer l'impact des directives sur l'organisation de l'entreprise.
  - Évaluer les risques spécifiques ATEX pour déterminer un zonage pertinent.
  - Planifier la mise en conformité des matériels et installations.
  - Intervenir dans une zone à risque d'explosion en respectant les règles et la conduite à tenir.

## **Obligations :**

- *Directive 94/9/CE*, régit les appareils (dès leur conception et construction) et les systèmes de protection destinés à être utilisés en atmosphère explosive.
- *Directive 99/92/CE*, fixe les prescriptions minimales de protection en matière de sécurité et de santé des travailleurs susceptibles d'être exposés aux risques d'atmosphères explosives.

## **Méthodes et moyens pédagogiques :**

- Ce programme, réalisé par informatique et visionné par vidéo projecteur, s'appuie également sur des débats, cas concrets, cas pratiques.
- Possibilité d'adapter les formations aux risques particuliers de l'entreprise.

## **Public concerné et prérequis minimum nécessaire :**

- Chefs d'établissement, Responsable Sécurité Environnement, Concepteurs, Techniciens.
- Cette formation s'adresse aux personnes chargées de garantir la sécurité des personnels et la conformité des matériels en zones potentiellement explosives.

## **Durée :**

- 7 heures

## CONTENU DE LA FORMATION

### **UN NOUVEAU CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE**

- De nouvelles prescriptions.
- Une complémentarité entre les directives.
- Des conséquences sur votre organisation.
- Obligations et contraintes supplémentaires de la transposition des directives en droit français.

### **LES NOUVELLES EXIGENCES**

- Évaluer le risque atmosphères explosives.
- Savoir définir des zones ATEX.
- Comprendre l'agencement du document relatif à la protection contre les explosions (DRPCE).

### **ÉVALUER VOS RISQUES SPÉCIFIQUES ATEX**

- Recenser les matériels et produits susceptibles de former une zone ATEX.
- Évaluer le volume et la nature des ATEX pouvant se former.
- Évaluer le coût de la mise en conformité.
- Définir des mesures compensatoires.
- Identification des ATEX poussiéreuses.

### **MISE EN CONFORMITE DE VOS MATÉRIELS ET INSTALLATIONS**

- Installations électriques.
- Documentation et marquages « CE » à exiger du fournisseur de vos matériels et installations.
- Contrôler et certifier votre matériel pneumatique, hydraulique et mécanique.
- Respecter une procédure pour chaque catégorie d'équipements.

### **OPÉRATIONS DE MAINTENANCE EN MILIEU ATEX**

- Nécessité des procédures d'intervention.
- Un nouveau marquage et une nouvelle signalisation.
- Une formation spécifique du personnel.
- Une nouvelle conformité : matériels et installations antidéflagrant.



ASSOCIATION DE FORMATION PROFESSIONNELLE DE L'INDUSTRIE SUD-OUEST  
Maison de l'Industrie - BP 75 - 40 avenue Maryse Bastié - 33523 BRUGES CEDEX - ☎ 05.56.57.44.44 - Télécopie 05.56.28.44.15